

**ORDONNANCE D'ORGANISATION JUDICIAIRE  
N° 09/067 DU 15 JUILLET 2009 PORTANT NOMINATION D'UN  
PROCUREUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE**

---

**Le Président de la République,**

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 82 et 223 ;

Vu l'Ordonnance – Loi n° 82/020 du 31 mars 1982 portant Code de l'Organisation et de la Compétence judiciaires, spécialement en son article 2 ;

Vu la Loi Organique n° 06 /020 du 10 octobre 2006 portant Statut des magistrats, spécialement en ses articles 16 et 17 ;

Vu la Loi Organique n° 08/013 du 5 août 2008 portant Organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, spécialement en ses articles 1, 7 et 17 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu le dossier personnel de l'intéressé ;

Sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

**ORDONNE :**

**Article 1 :**

Est déchargé des fonctions qu'il occupe actuellement et nommé à la fonction et au grade de Procureur Général de la République ;

Monsieur KABANGE NUMBI,  
Matricule : 504.595 ;

**Article 2 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

**Article 3 :**

Le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

**Joseph KABILA KABANGE**

**Adolphe MUZITO**  
Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le

Le Cabinet du Président de la République

**Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU**

Directeur de Cabinet